

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre ville rayonne*

Délibération n° : 404

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160823

Direction en charge : Relations internationales

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne et la CGPME de la Loire dans le champ des relations internationales - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *Notre ville rayonne*

Délibération n° : 404

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160823

Direction en charge : Relations internationales

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne et la CGPME de la Loire dans le champ des relations internationales - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Les projets de coopération de la Ville de Saint-Étienne s'articulent autour de trois domaines prioritaires : la Culture, l'Enseignement Supérieur et le Développement Economique.

La CGPME de la Loire représente les petites et moyennes entreprises ligériennes et partage une vision commune avec la Ville de Saint-Etienne : *le développement du territoire stéphanois et des entreprises s'inscrit dans une économie mondialisée. Elle impose la co-construction d'un environnement socio-économique local basé sur des partenariats internationaux avec d'autres collectivités, d'autres territoires et d'autres entreprises.*

Depuis début 2015, la CGPME de la Loire et la Ville de Saint-Étienne ont initié un rapprochement au travers des actions internationales pilotées par la Ville de Saint-Étienne, pour poursuivre et amplifier la politique de développement des Relations Internationales de la Ville de Saint-Étienne.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le projet stratégique et opérationnel de la Ville de Saint-Étienne en matière de Relations Internationales vise à associer le nom de Saint-Étienne à l'international à une image d'excellence et à générer de l'activité sur le territoire en créant un environnement favorable au développement international des acteurs stéphanois. Ce projet s'appuie sur un réseau de Villes et d'acteurs étrangers partenaires pour co-construire des plans d'action au bénéfice des territoires impliqués.

Au sein de la CGPME, les relations internationales constituent un outil pour le développement d'affaires des entreprises. La CGPME pilote ainsi un programme de « missions export » et noue des partenariats privilégiés avec des structures étrangères. La CGPME de la Loire a également un savoir-faire particulier en matière d'entrepreneuriat en s'appuyant sur ses adhérents pour créer collectivement de la richesse.

La Ville de Saint-Étienne et la CGPME de la Loire souhaitent s'associer sur le champ des relations internationales pour :

- créer et développer des opportunités publiques au bénéfice des entrepreneurs stéphanois qui développent des affaires et des initiatives privées,
- faciliter les contacts d'affaires entre les entreprises de la CGPME de la Loire et les entreprises, collectivités et territoires avec lesquels la Ville de Saint-Étienne entretient des relations privilégiées,
- associer les entreprises volontaires de la CGPME de la Loire, dans le cadre de leur RSE "Responsabilité Sociétale des Entreprises" et de leur politique managériale, aux projets de développement socio-économiques initiés par la Ville de Saint-Étienne,
- promouvoir la Ville de Saint-Étienne et ses entreprises à l'occasion de manifestations internationales organisées par la Ville et/ou la métropole et les collectivités et/ou territoires avec lesquels des relations privilégiées sont entretenues.

□ **Contenu :**

La convention présentée par la présente délibération définit les modalités de partenariat entre la CGPME de la Loire et la Ville de Saint-Étienne dans le cadre de sa stratégie de rayonnement international.

Ce partenariat passe par :

- la mise en place d'un comité stratégique pour décider des projets communs, définir les objectifs à atteindre, mesurer l'évolution des actions conduites dans l'année et déterminer les mesures correctives nécessaires,
- la participation de la CGPME de la Loire aux comités techniques de suivi des coopérations ciblées par le comité stratégique, comités pilotés et animés par la VSE pour suivre la

déclinaison opérationnelle des programmes de coopération,

- l'ouverture des réseaux internationaux de la Ville de Saint-Etienne pour faire bénéficier la CGPME et ses adhérents de l'accompagnement institutionnel parfois indispensable dans les pays avec lesquels elle entretient des liens par le biais de ses accords de coopération décentralisée et par le biais du réseau UNESCO des Villes Créatives,
- la mobilisation des adhérents de la CGPME de la Loire pour les actions susvisées,
- la promotion des projets initiés conjointement avec la Ville de Saint-Étienne, dans le cadre des relations internationales menées par la CGPME de la Loire,
- l'engagement de moyens par des chefs d'entreprises volontaires et la CGPME de la Loire pour accompagner et développer les projets ciblés par le comité stratégique.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne et la CGPME de la Loire dans le champs des Relations Internationales,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Denis CHAMBE